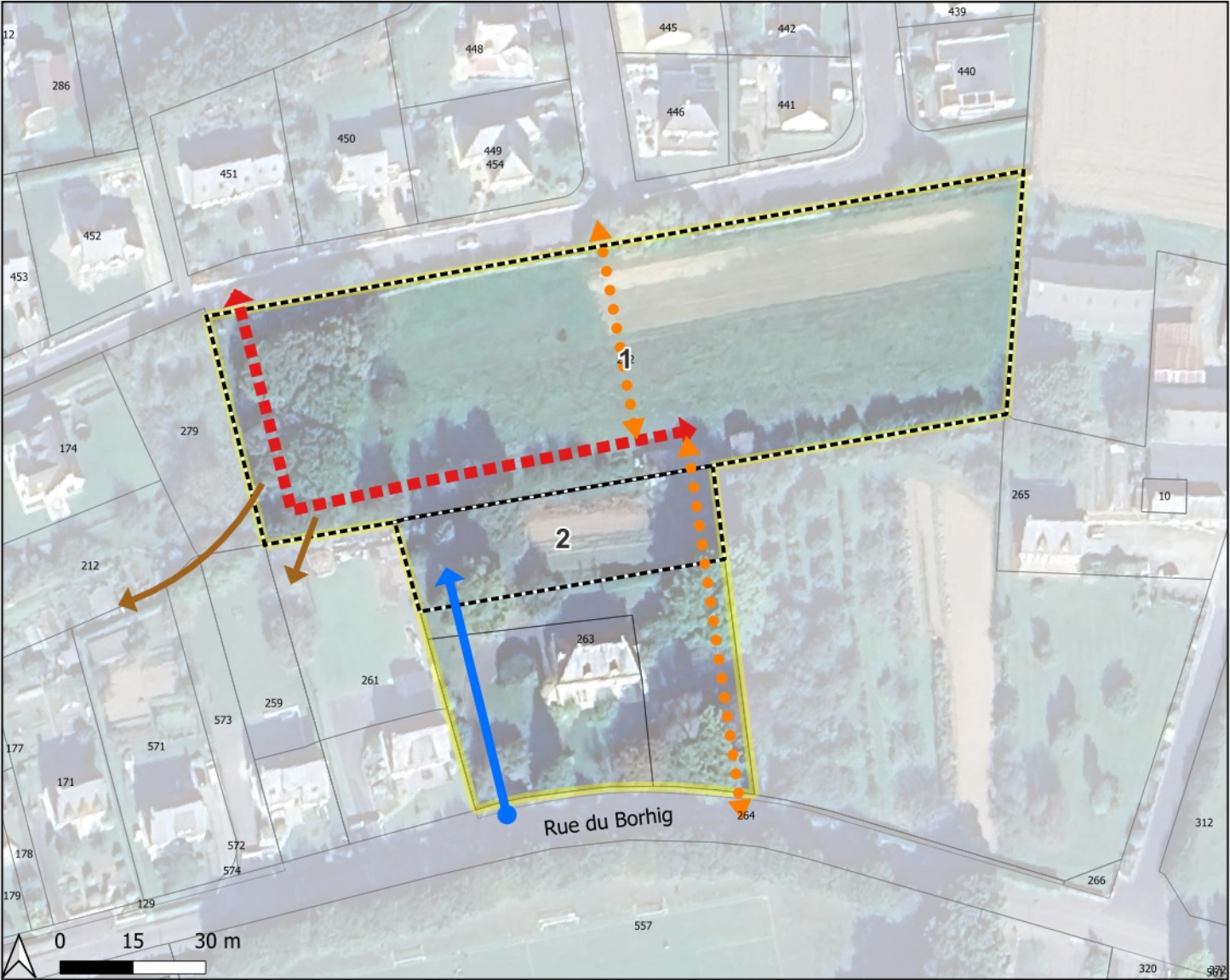


Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Coët Bihan 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer
- Désenclavement
- Voie de desserte principale

Eléments complémentaires

Mobilisation de la voie de desserte pour désenclaver l'OAP adjacente au sous-secteur 1.
Bouclage obligatoire en continuité douce vers la rue du Borhig, pour le sous-secteur 1.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,79	20	/	25.3	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,13	3	/	23	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Coët Bihan 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Désenclavement

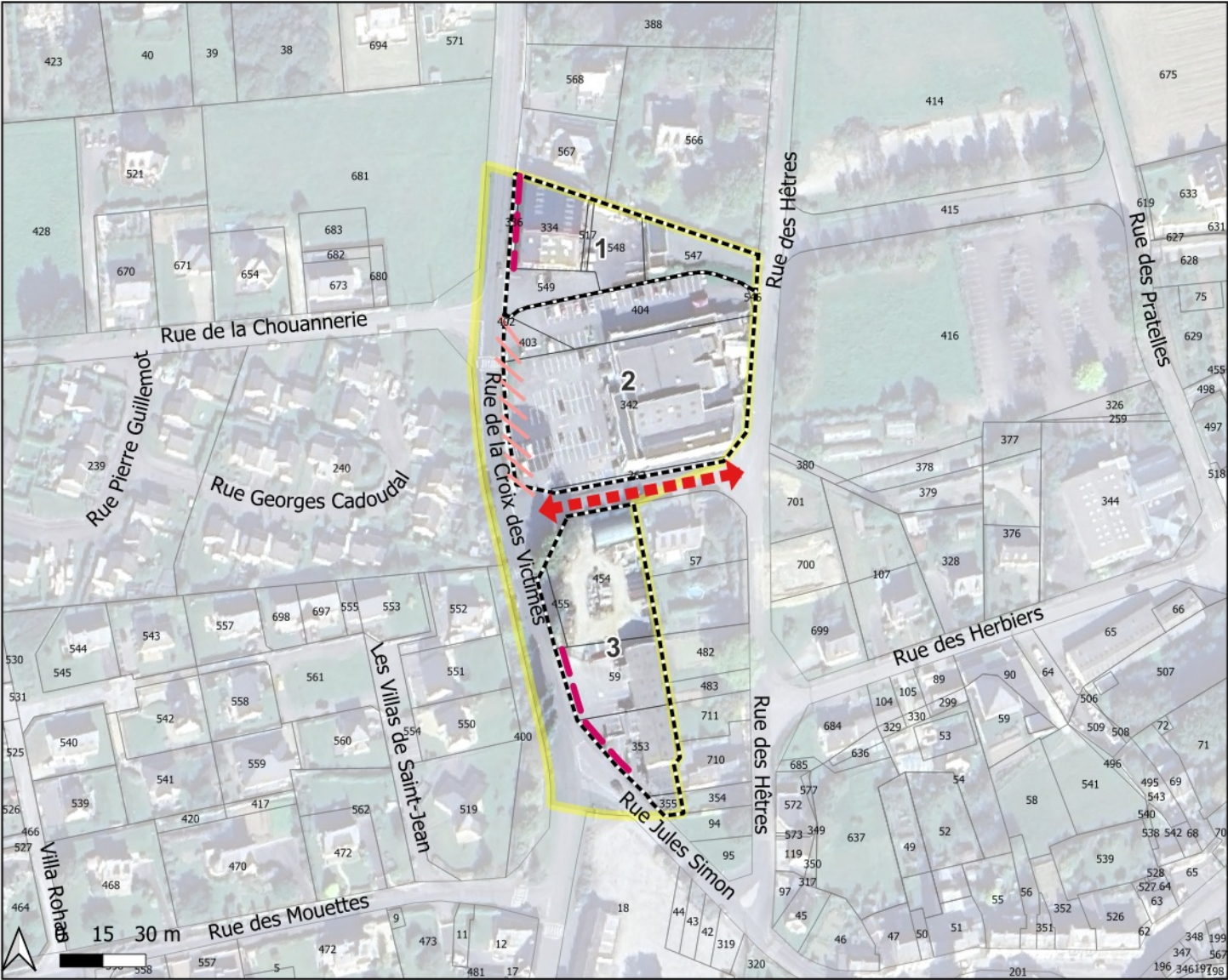
Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,39	7	/	17.9	Optimisation progressive possible

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Entrée de bourg



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Entrée de bourg à structurer et à paysager
- Principe de structuration urbaine
- Voie de desserte principale

Eléments complémentaires

OAP "double destination" : maintien possible de l'activité économique sur le secteur - respect des principes de l'OAP si évolution du site vers une autre destination.

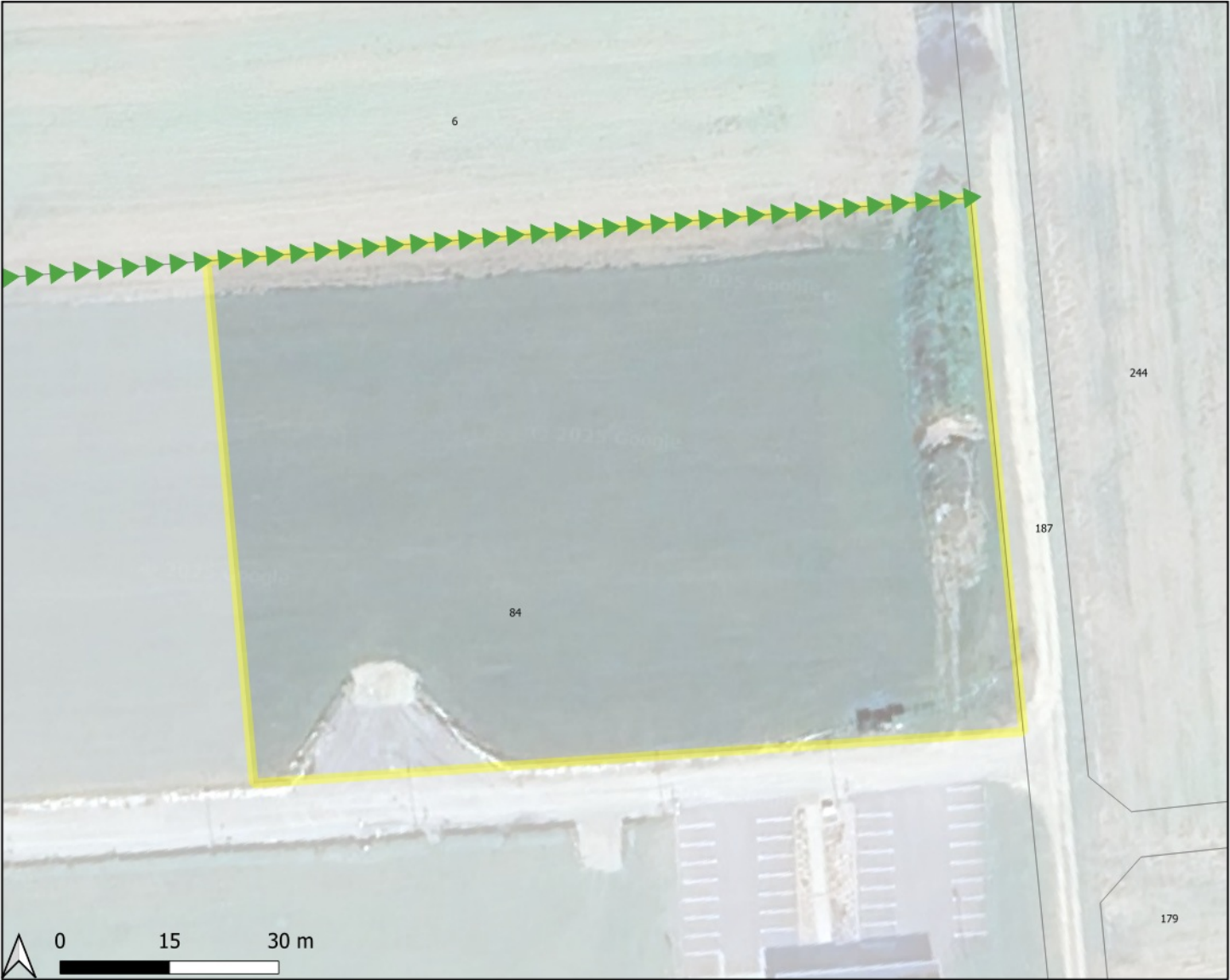
En cas de maintien de l'activité économique : les destinations et sous-destinations autorisées sont celles autorisées dans le secteur de centralité principale, sauf le logement et les commerces de bouche (concurrence aux commerces du bourg) qui sont interdits.

En cas d'évolution vers une autre destination : les destinations et sous-destinations autorisées sont celles autorisées dans le secteur de centralité principale, sauf les commerces de bouche (concurrence aux commerces du bourg) qui sont interdits.

Prise en compte des risques en phase opérationnelle (secteur concerné par des sites / sols pollués ou potentiellement pollués).

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,23	6	/	26.1	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,56	14	/	25	Opération d'ensemble en une seule phase
3	0,32	8	/	25	Opération d'ensemble en une seule phase



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Frange à créer

Eléments complémentaires

Secteur à vocation d’équipement.
Salle polyvalente.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,77	/	/	/	/

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Le Clos des Garennes



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,26	9	/	34.6	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Bellevue



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,37	9	/	24.3	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de la Chouannerie



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Entrée de bourg à structurer et à paysager
- Frange à créer

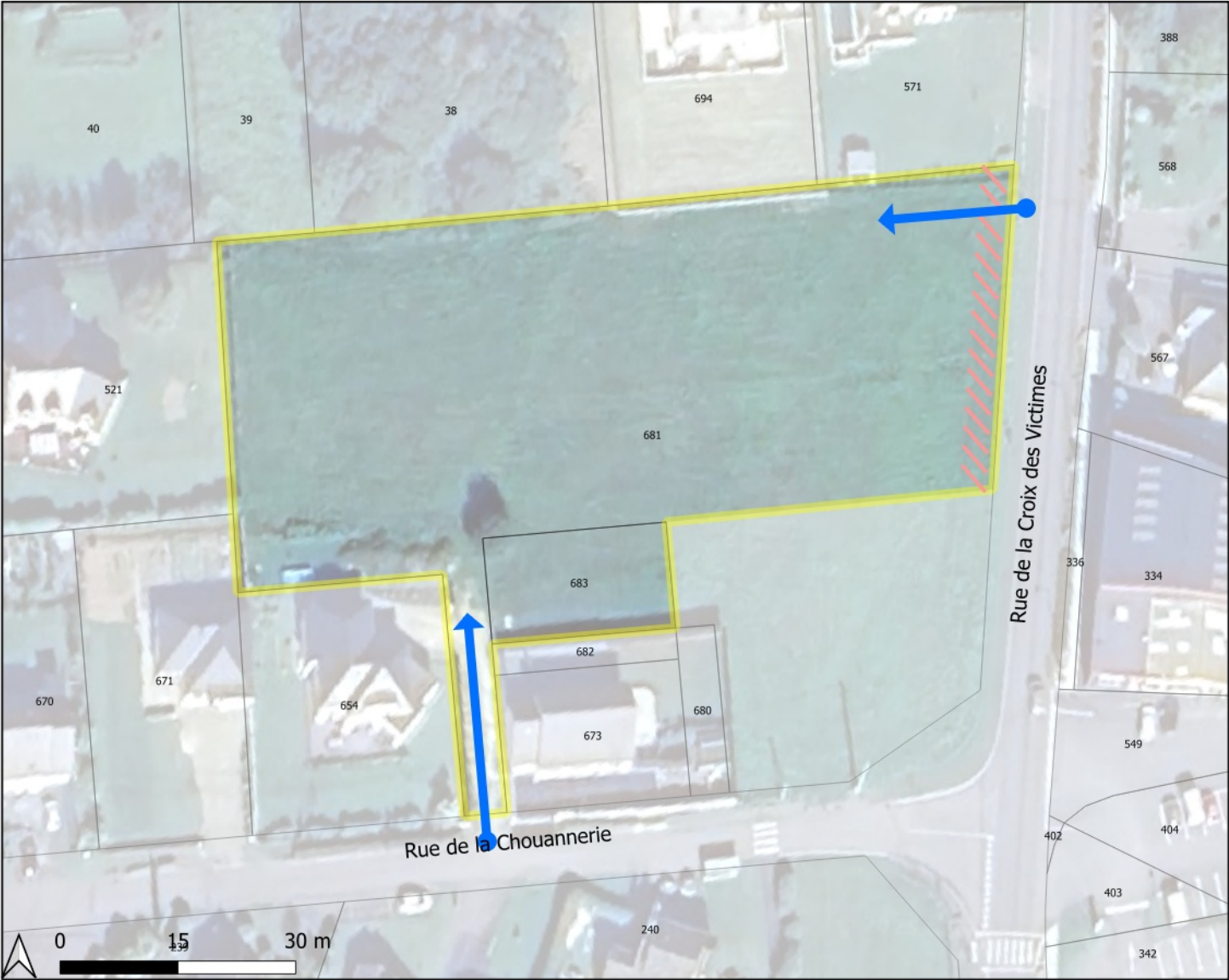
Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,77	19	5	24.6	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de la Croix des Victimes 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Entrée de bourg à structurer et à paysager

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,46	12	/	26.0	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Menguen 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Amorce de desserte
- Haie à préserver

Eléments complémentaires

Autant que possible, on visera une même opération d'ensemble à l'échelle des sous-secteurs 1 et 2 pris conjointement, et idéalement à l'échelle de l'ensemble de l'OAP.
Envisager la démolition des bâtiments localisés dans le sous-secteur 1.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,39	10	/	25.6	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,46	8	/	17.4	Opération d'ensemble en une seule phase
3	0,49	12	/	24.5	Opération d'ensemble en une seule phase
4	0,14	3	/	21.4	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Menguen 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,38	9	/	23.6	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Pratello



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,21	5	/	23.8	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Rennes 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Arbre à préserver
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer
- Haie à préserver

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	4,80	120	30	25	Opérations d'ensemble successives

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Rennes 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Arbre à préserver
- Amorce de desserte
- Frange à créer

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,61	15	/	24.5	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,77	19	/	24.6	Opération d'ensemble en une seule phase
3	0,25	6	/	24	Opération d'ensemble en une seule phase
4	0,31	7	/	22.5	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue des Garennes



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Accès interdit
- Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,49	12	/	24.4	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,46	11	/	23.9	Opération d'ensemble en une seule phase
3	0,27	6	/	22.2	Optimisation progressive possible

An aerial photograph of a residential area with a yellow boundary line. The boundary encloses a large green area (possibly a park or field) and several buildings. Two blue arrows point from the left side of the map towards the green area. The left side of the map shows a street labeled 'Rue des Hêtres' and 'Rue Jules Simon'. A scale bar at the bottom left indicates distances of 0, 15, and 30 meters. Various numbers are scattered across the map, likely representing property numbers or coordinates.

/

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,2	3	/	15	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue des Mouettes



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Arbre à préserver

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,17	4	/	23.5	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue du Govéro



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Amorce de desserte
-  Haie à préserver

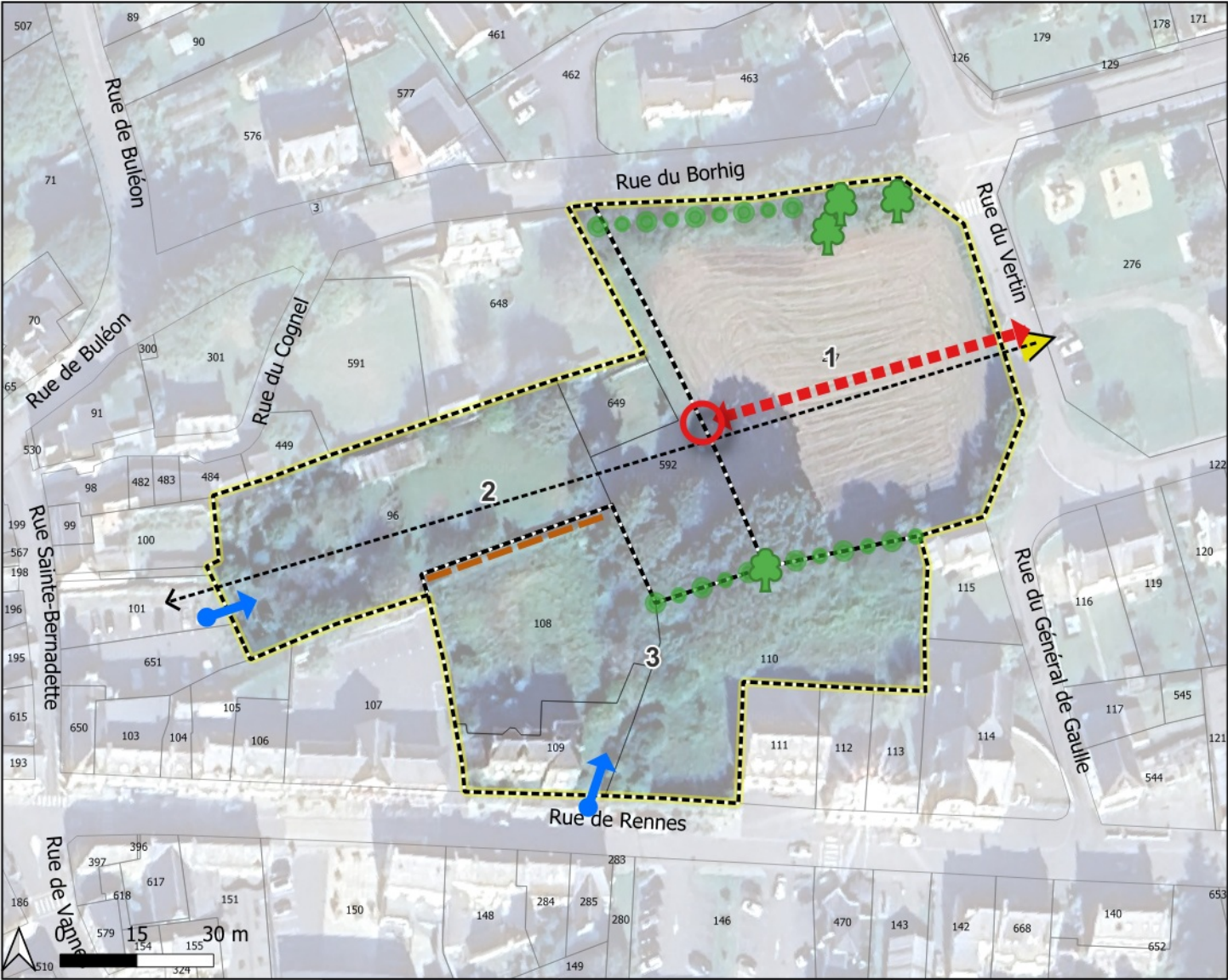
Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,43	9	/	20.9	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue du Vertin



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Arbre à préserver
- Attente de voirie
- Amorce de desserte
- Haie à préserver
- Mur à préserver
- Voie de desserte principale
- Vue à valoriser

Eléments complémentaires

L'implantation des constructions sera travaillée afin de valoriser la vue sur le clocher.
La voie de desserte principale n'interdit pas la création d'une voie débouchant sur la rue du Bohrig.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,42	20	5	47.6	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,34	10	/	29.4	Opération d'ensemble en une seule phase
3	0,37	9	/	24.3	Opération d'ensemble en une seule phase